

Affaire n° : MR2017-1-1-002

Rapporteur : M _____

Commission : _____

Date : _____

Avis : _____

Décision : _____

Décision du conseil municipal _____

Service : **FINANCES**

Poste : **36 69**

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2017

Madame, Monsieur,

En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui guideront les choix budgétaires et du contexte de cette préparation. Ce rapport a pour objet de présenter les principaux enjeux, les évolutions législatives et réglementaires et les grands axes des actions qui seront mises en œuvre par Créteil au cours de l'exercice 2017.

C'est donc dans cet esprit que le budget 2017 sera construit et que le débat d'orientations budgétaires vous est présenté.

Alors que le contexte international et national reste marqué par des incertitudes fortes, et que des discours se font entendre sur le démantèlement du service public et sur la nécessaire réduction des investissements publics, ce budget 2017 est l'opportunité pour la Ville de Créteil de maintenir le cap qu'elle trace depuis plusieurs années, en s'appuyant sur des valeurs fortes et des fondamentaux solides.

Avec la mise en œuvre des dernières réformes territoriales, l'architecture de la Métropole du Grand Paris (MGP) se stabilise. Le Territoire 11, devenu Grand Paris Sud Est Avenir, se structure et a enclenché une dynamique positive de réorganisation de l'action publique, en lien avec les communes membres. De premiers transferts de compétence ont été assurés dès 2016, et une feuille de route a été élaborée pour les années 2017 et suivantes.

Au sein de ce Territoire, et de cette nouvelle organisation de l'action publique, la Ville de Créteil entend se mobiliser plus encore sur les compétences qui sont les siennes, pour continuer de porter un service public de proximité, essentiel au vivre ensemble et au cœur des solidarités quotidiennes, pour continuer à développer et entretenir la dynamique qui fait de Créteil une ville toujours plus attractive.

Pour ce faire, le budget 2017 trace un chemin d'équilibre, entre une gestion responsable et rigoureuse, qui permet de renforcer les fondamentaux financiers de la Ville, tout en apportant un service public fort et une action volontariste d'investissement dans les infrastructures qui améliorent la qualité de vie et préparent l'avenir des cristoliens.

I. Un contexte général d'élaboration du budget marqué par l'incertitude

1. Le contexte économique du budget primitif 2017 : une reprise modérée

Les institutions économiques et financières mondiales s'accordent pour 2017 sur la perspective d'une reprise modérée de la croissance mondiale.

Estimée à 3,1% du PIB mondial en 2016, l'activité économique mondiale devrait s'accélérer en 2017 pour atteindre 3,4%. Ce léger rebond de croissance se révèle toutefois précaire et contrastée et ne doit pas pour autant dissimuler les disparités de croissance entre les différentes régions du monde.

Dans les économies avancées, la croissance devrait passer de 1,6% en 2016 à 1,9% en 2017. Cette prévision s'avère cependant incertaine au regard des changements qui pourraient être apportés à la politique économique américaine par l'administration de Donald Trump et les conséquences du « Brexit » qui pèsent sur la confiance des investisseurs.

Avec une croissance estimée à 4,1% en 2016, les pays émergents et en développement continuent de soutenir la croissance mondiale avec pour la première fois depuis six ans une accélération permettant d'envisager 4,5% en 2017. La Chine qui continue de réorienter son économie de l'investissement et de l'industrie vers la consommation et les services devrait atteindre 6,2% alors que l'Inde avec 7,6% connaîtra la plus forte progression mondiale parmi les grands pays du monde.

La zone euro, quant à elle, connaît une reprise modérée avec 1,7% en 2016 et 1,6% prévu en 2017. Alors que plusieurs facteurs restent positifs - la faiblesse actuelle de l'euro qui favorise les exportations et la compétitivité de nos entreprises et une politique monétaire accommodante qui facilite l'accès au crédit - l'amélioration des perspectives de croissance à moyen terme n'est pas engagée. Au-delà des réformes de structure, plusieurs organisations internationales, et notamment le FMI, appellent à une reprise de l'investissement productif et public, dans le domaine de l'éducation, des technologies et des infrastructures et ce afin d'accroître les capacités de production, tout en veillant à réduire les inégalités.

L'économie française, selon l'Insee, devrait ainsi bénéficier de plusieurs facteurs favorables au cours de prochains mois. En effet, avec une croissance estimée de 1,3% en 2016, la France verra ses perspectives se stabiliser en 2017 à 1,5%. La consommation des

ménages devrait se maintenir à un niveau élevé (progressant de 0,3% aux premier et deuxième trimestres 2017, après +0,5% au quatrième trimestre 2016), malgré un ralentissement du pouvoir d'achat lié au léger regain d'inflation. L'investissement des entreprises, autre moteur important pour la croissance, devrait également augmenter en 2017.

Le Val-de-Marne a connu en 2016 une reprise contrastée. Alors que les créations d'entreprises sont en hausse de 26,8% au 2^{ème} trimestre par rapport à 2015 (+ 3 944 créations d'entreprises) soit 3,9 points de plus que la croissance de Paris et la Petite couronne et que les défaillances d'entreprises sont en repli de 11,5%, la dynamique entrepreneuriale du département n'a pas encore généré d'effet visible sur l'emploi. Aussi même si le taux de chômage a baissé à 8,7%, il reste légèrement supérieur au taux francilien de 8,5%.

2. Une loi de finances 2017 entre réforme pour la croissance et l'emploi et poursuite du redressement des comptes publics

Dans un contexte économique caractérisé par une faible reprise et le risque d'un retour de l'inflation, le gouvernement a porté une loi de finances pour 2017 construite dans la continuité de la stratégie économique et sociale du quinquennat.

Conformément aux prévisions de l'Organisme de Coopération et de Développement Economique (OCDE), ce budget est fondé sur une prévision de croissance de l'économie française de 1,5% en 2017 ainsi qu'une trajectoire de réduction du déficit public à 3,3% du PIB en 2016 et 2,7% en 2017.

Il inscrit dans la durée les baisses d'impôt en faveur des entreprises, notamment les PME, afin de renforcer leur capacité d'embauche et d'investissement, ainsi que les baisses de l'impôt sur le revenu pour les classes moyennes. Par ailleurs, la loi de finances acte l'instauration du prélèvement à la source mais aussi le renforcement des secteurs prioritaires que sont l'éducation, la sécurité et l'emploi. Enfin, il confirme la trajectoire de maîtrise de la dépense publique avec une progression limitée à + 1,6% en 2017.

Pour les collectivités territoriales, alors que l'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) est fixé à 2% pour 2017, la loi de finances met en avant le triptyque suivant :

- la poursuite atténuée de la baisse des dotations : le bloc communal a bénéficié d'une réduction de moitié de sa contribution au redressement des finances publiques qui s'établit à 1,035 milliard d'euros contre 2,07 milliard d'euros prévu initialement, soit 39% de l'effort total. La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est, quant à elle, reportée à 2018 ;
- le soutien à l'investissement local : le fond de soutien à l'investissement local (FSIL) est reconduit et porté à 1,7 milliard d'euros d'autorisations d'engagement dont 169 millions d'euros de crédits de paiement pour cette année. Une partie de cette enveloppe est destinée au financement des « grandes priorités nationales d'investissement » dont notamment la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des

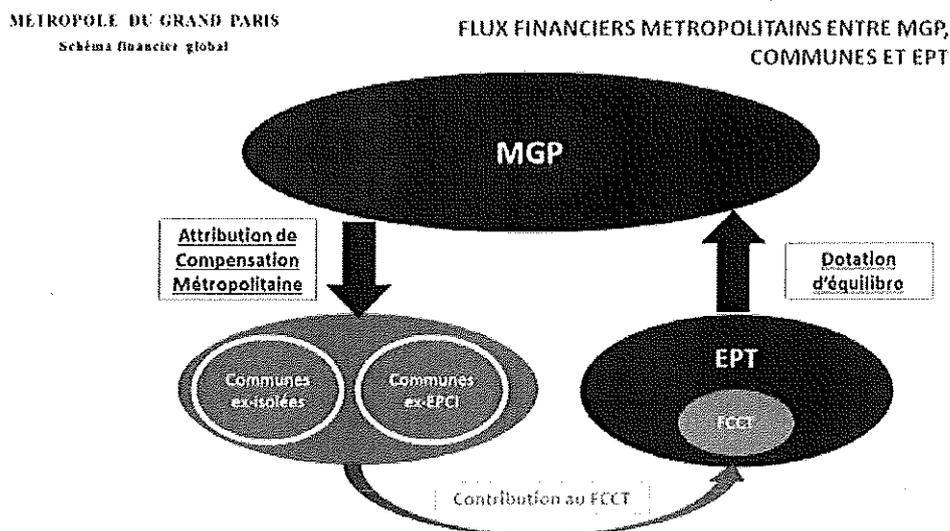
énergies renouvelables, le développement du numérique et de la téléphonie mobile, ou la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;

- le renforcement de la péréquation verticale et horizontale : la dotation de solidarité urbaine (DSU) est augmentée de 180 millions d'euros. De plus, les critères de calcul de l'éligibilité ont été revus, élargissant ainsi le nombre de bénéficiaires de la croissance annuelle de l'enveloppe. La dynamique annuelle du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a, quant à elle, été gelée pour 2017, l'enveloppe de ce dernier étant maintenue à hauteur d'1 milliard d'euros comme en 2016.

3. Une stabilisation pour 2017 de l'architecture à trois niveaux Commune-GPSEA-Métropole

Un an après la mise en place de la réforme territoriale qui a touché le territoire francilien dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris (MGP), cette année doit permettre le développement des projets communs, d'asseoir des solidarités et de renforcer les synergies entre les trois niveaux de collectivités qui la composent.

Les flux financiers avec la Métropole et le Territoire sont aujourd'hui stabilisés et permettent, à la fois d'assurer la neutralité budgétaire, par rapport aux situations antérieures à 2016, avec le versement de l'attribution de compensation (AC) aux communes par la Métropole, héritée des anciens EPCI, mais aussi, au travers du fond de compensation des charges territoriales (FCCT) versé au Territoire, d'envisager la matérialisation financière des transferts de compétences.



Aussi 2017 sera marquée par une seconde vague de transferts avec le Territoire (équipements culturels et sportifs, voirie...) dont la valorisation financière sera réalisée par la commission d'évaluation des charges territoriales (CLECT), mais également par la nécessaire réflexion sur une stratégie concertée avec le Territoire au profit d'une solidarité territoriale.

Par ailleurs, la mise en œuvre par la Métropole fin 2016 de mécanismes de soutien au développement permettra également à la Ville de valoriser ses projets :

- le fond d'investissement Métropolitain (FIM) : instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir les projets des communes et des territoires dans les compétences et les priorités affichées de la Métropole, ce fond doté à hauteur de 6,5 millions d'euros concernait en 2016 les champs du développement durable, de la rénovation thermique et du développement économique. En 2017, la Ville sera attentive aux champs investis par la Métropole et les possibilités d'accompagnement des projets communaux ;
- le pacte Etat-Métropoles : signé en juillet 2016 avec l'Etat et adopté en novembre par le conseil métropolitain, ce pacte permet à la Métropole de soutenir à hauteur de 15,8 millions d'euros des projets entrant dans la thématique de la « métropole résiliente ». La Ville a répondu à cet appel à projets et obtenu un accompagnement de 1 million d'euros pour l'aménagement des berges et bords de Marne.

Alors que cette nouvelle architecture à trois niveaux pouvait laisser peser un risque de confusion et de bouleversement de la relation traditionnelle entre les communes et les intercommunalités, les exécutifs municipaux et du Territoire ont œuvré collectivement en 2016 afin de garantir la continuité des projets engagés. En 2017, il conviendra également d'assurer l'avenir avec la mise en place d'une culture partagée et des projets communs au profit des habitants.

II. Un budget 2017 qui maintient un cap d'intervention volontariste tout en renforçant les fondamentaux financiers de la collectivité

Comme l'ensemble des collectivités territoriales, la Ville de Créteil participe au redressement des comptes publics, qui se traduit cette année par une nouvelle diminution de 1,2 M€ de ses dotations. A l'échelle nationale, cette diminution des dotations a eu pour première conséquence de faire chuter l'investissement public, pourtant nécessaire pour préparer l'avenir. En dépit des efforts réalisés par les collectivités locales sur leurs dépenses de fonctionnement, l'investissement public local a fortement reculé sur 2014 et 2015, - 17 % en cumulé sur la période.

Dans ce contexte très contraint, la Ville de Créteil entend néanmoins rester fidèle à ses valeurs et maintenir un cap ambitieux et exigeant, en conciliant à la fois une qualité de gestion, une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, et un niveau d'investissement à la hauteur des enjeux que connaît le territoire. Ce cap a été maintenu sur l'exercice 2016, et il a permis de dégager un excédent important tout en réalisant plus de 21,3 M€ d'investissement, il le sera à nouveau en 2017. Le budget 2017 confirmera en effet cette trajectoire d'équilibre, qui permettra à la Ville de se désendetter à nouveau, tout en réalisant un niveau d'investissement de plus de 22 M€.

1. Une section de fonctionnement sous tension qui appelle une maîtrise des dépenses

Alors même qu'elle doit relever des défis nombreux, et que l'exigence de service public de nos concitoyens est intacte, la Ville de Créteil participe à nouveau au redressement des comptes publics, ce qui met sous tension ses dépenses de fonctionnement. Pour continuer à investir dans le service public, patrimoine de ceux qui n'en disposent pas, mais également

développer et aménager la ville, une attention particulière est portée à la qualité de la gestion communale.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra de renforcer l'épargne et l'autofinancement, et de limiter le recours à l'emprunt pour financer de nouvelles dépenses.

1.1. Des dotations de l'Etat en baisse mais qui prennent davantage en compte les enjeux de Créteil

En 2017, au regard des dispositions de la loi de finances, le montant de dotation forfaitaire devrait s'élever à plus 11,8 M€, soit une diminution de 1,4 M€ par rapport à 2016. Cette baisse est essentiellement imputable à la dernière année de redressement des comptes publics. Malgré l'atténuation de la baisse annoncée par le Président de la République celle-ci s'élève encore à 1,2 M€. Au total, et en cumulé, ce sont 17,8M€ de recettes que la Ville n'a pas perçu dans le cadre de cette politique. Cette diminution masque la solidité de la dynamique propre de Créteil, puisque avec 1084 habitants supplémentaires, la dotation forfaitaire connaîtra une évolution positive à hauteur de 130 719 €.

	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Contribution en cumulé au redressement des comptes publics	1 004 288	3 490 235	6 025 836	7 297 033	17 817 392

Elément positif et significatif, le Gouvernement a finalisé dans le cadre de ce projet de loi de finances la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) avec pour objectif d'améliorer l'efficacité péréquatrice de cette dotation. Le bénéfice de la DSU est ainsi resserré sur les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants, les effets de seuil sont supprimés avec la fin de la majoration cible, et le poids relatif des critères retenus dans le calcul est modifié, pour mieux prendre en compte les réalités de chaque territoire. La Ville de Créteil bénéficierait ainsi d'une majoration de 667 516 € en 2017, contre seulement 50 372 € en 2016.

Concernant le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), le montant pour 2017 ne pouvant être connu à ce stade - le potentiel financier des communes d'Ile de France étant impacté par la création des Territoires - sera inscrit à hauteur du montant perçu en 2016, à savoir 5,2 M€.

Dans le même temps, la Ville continue de prendre toute sa part aux mécanismes de péréquation horizontale à travers sa contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Le volume global du FPIC a été gelé à 1 milliard d'euros en 2017, mais dans le cadre de la recomposition de la carte intercommunale à l'échelle nationale, Grand Paris Sud Est Avenir comme la Ville de Créteil sont amenés à connaître une montée en charge de leur contribution.

Les dotations de compensation qui, à l'exception de la compensation taxe d'habitation, servent à financer la montée en charge de la péréquation verticale, continuent à diminuer

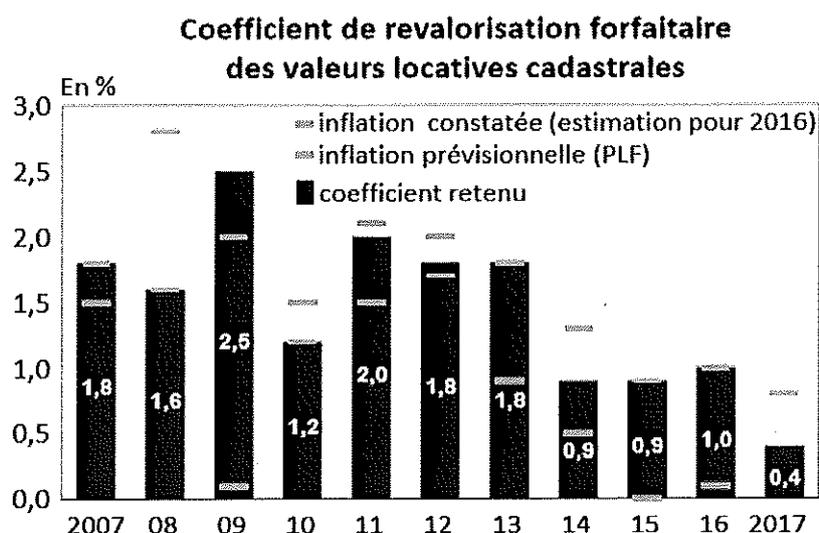
forfaitairement. Pour 2017, elles baissent de 70 % et la dotation unique (ancienne DCTP) s'élèvera à 309 048 € contre 3,9 M€ en 2009.

La compensation taxe d'habitation, qui ne fait pas partie de la dotation d'ajustement, augmente elle de manière mécanique du fait du retour à exonération des bénéficiaires de la part veuf.

1.2. Une dynamique fiscale cohérente avec le développement de la Ville

Les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière devraient connaître une progression modérée.

En effet, il convient également de souligner que le projet de loi de finances pour 2017 instaure un nouveau mode de mise à jour des bases forfaitaires des valeurs locatives annuelles qui sera désormais égal au dernier taux constaté d'inflation annuelle et non plus au taux de l'inflation prévisionnelle. Ainsi pour 2017, le taux de revalorisation s'élève à seulement 0.4% contre 0.9% en 2016, ce qui conduit à un moindre produit fiscal pour la commune.



Pour mémoire, depuis 2016 les taux communaux et de l'ex-Plaine Centrale sont agrégés. Les taux 2016 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 29,07 %

Taxe foncière bâti : 27,27 %

Taxe foncière non bâti : 50,84 M

Au regard des hypothèses arrêtées à ce stade, le produit global généré par ces recettes devrait s'élever à 78 M€.

1.3. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, mais qui confortent la place des services publics dans la ville

Dans le cadre du budget 2017, les dépenses de fonctionnement devraient globalement s'établir à 162 M€, soit une progression de 1,69 % par rapport à 2016. Ces inscriptions budgétaires sont le fruit d'un équilibre entre une attention croissante portée au fonctionnement de la collectivité, et de la nécessité de maintenir un service public de qualité pour les cristoliens. La qualité de gestion est en effet la condition pour renforcer l'intervention de la Ville et des agents municipaux auprès des habitants.

Les charges générales de la collectivité, qui ont connu une diminution à hauteur de 3,34 % ces trois dernières années, devraient connaître en 2017 une augmentation, qui s'explique par des éléments spécifiques, et en premier lieu par l'évolution des assurances que la collectivité souscrit en matière de risque statutaire, sous forme de marché public.

Malgré la nouvelle baisse des dotations, les subventions aux associations seront maintenues au niveau de 2016, signe de la volonté de la Ville de soutenir les acteurs qui font vivre la cité.

Enfin, les dépenses de personnel seront également maîtrisées, avec une progression limitée à 0,99 % par rapport au budget 2016. Dans un contexte de remise en cause du travail et de la place que tiennent les agents du service public, cette orientation revêt une importance particulière. Elle confirme l'attachement de la Ville, et des cristoliens, à un service public de qualité, garant des solidarités, et condition nécessaire à l'attractivité et au vivre ensemble.

1.4. Les orientations en matière de ressources humaines

La collectivité œuvre au quotidien pour répondre aux besoins des usagers, à l'exigence toujours aussi forte de services publics. La mise en œuvre de cette politique passe par la mobilisation des services communaux. Pour faciliter les démarches administratives de chacun, pour assurer l'accueil et l'éducation de nos enfants, et l'épanouissement de nos jeunes, pour développer les pratiques sportives et culturelles, pour assurer un environnement urbain et des espaces verts de qualité, pour développer les services de soins à domicile, l'aide à la personne et apporter une aide à ceux qui sont dans le besoin, pour favoriser le lien social et l'engagement dans la vie de la cité.

En réponse aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe, qui vise à renforcer les éléments communiqués à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, et dans la continuité des précédents exercices, la politique de ressources humaines se voit détaillée ci-dessous.

La composition des effectifs

Au global un effectif de 1849 agents permanents se mobilise au quotidien pour répondre aux attentes de la population cristolienne.

L'année 2016 aura vu le transfert au territoire Grand Paris Sud Est Avenir des agents du service assainissement, suite à l'exercice de plein droit de cette compétence par cet établissement, et d'un agent dans le cadre du transfert de la compétence PLU. Pour 2017, le transfert se poursuivra avec les piscines et la ludothèque, le conseil de territoire ayant délibéré en ce sens dans sa séance de décembre 2016. Ce sont 40 agents qui seront concernés par ce transfert pour les piscines et un agent de la ludothèque.

Ces agents sont répartis comme suit au sein de différentes filières :

	2015	2016
La filière technique	64.45%	63.70%
La filière médico-sociale	5.17%	5.05%
La filière administrative	21.41%	22.30%
La filière animation	6.42%	6.23%
La filière sportive	2.33%	2.36%
La filière culturelle	0.23%	0.26%

Sur le plan statutaire, on relève que 93% de l'effectif est constitué de titulaires et stagiaires, pour 7% de contractuels (*réf : bilan social 2015*), la collectivité privilégiant le recrutement de fonctionnaire par voie de promotion interne ou par mutation.

Comme dans beaucoup de collectivité du niveau communal, la répartition par catégorie fait apparaître une large représentation de la catégorie C.

	2015	2016
Catégorie A	9%	8.49%
Catégorie B	4%	5.10%
Catégorie C	87%	86.23%

Sur la répartition homme/femme celle-ci est équilibrée sur l'effectif global, avec 49.85% de femmes pour 50.15% d'hommes (*chiffre bilan social 2015*).

Cette répartition équilibrée ne se retrouve pas dans les secteurs d'activités où les femmes sont très représentées comme par exemple dans les métiers en lien avec les enfants (exemple les ATSEM) et les hommes surreprésentés dans le secteur technique.

Une maîtrise du budget dans un cadre statuaire évolutif

On relève une évolution contenue des dépenses de personnel sur les cinq dernières années :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
BP	(+) 1,56%	(+) 2.56%	0.99%

Cette évolution pour 2017 reflète pour une large part des dépenses contraintes et l'effet des décisions nationales relatives aux agents de la fonction publique. L'année 2016 a notamment vu la mise en application de la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

Le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations procède à une rénovation profonde des carrières et engage une revalorisation de tous les fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2016 ou 2017.

Les grades concernés sont ceux relevant de la catégorie du nouvel espace statutaire de la catégorie B ainsi que des cadres d'emplois relevant des catégories A et B de la filière médico-sociale. Pour la catégorie C, celle-ci connaît une refonte de son architecture statutaire autour de 3 nouvelles échelles de rémunération.

A ces dispositifs s'ajoute la transformation «primes-point» pour ces grades à compter du 1^{er} janvier 2016, et ce pour améliorer à terme le montant des retraites. La réforme dite PPCR se poursuivra en 2017 avec la réorganisation des carrières des catégories A. Le cadre d'emploi des agents de maîtrise a également été rénové. L'application des différentes mesures au titre du PPCR participera à l'amélioration des niveaux de rémunération, tant au moment du recrutement qu'en fin de carrière.

Dans ce contexte réglementaire évolutif, la collectivité est engagée dans une démarche permanente d'optimisation de son organisation afin de continuer à assurer le meilleur service dans un cadre budgétaire contraint.

L'évolution de certains secteurs, avec notamment la généralisation des procédures dématérialisées, l'amélioration des modes d'organisation et de fonctionnement des services, permet de renforcer les effectifs là où le service public nécessite une mobilisation plus forte. Ainsi l'utilisation du logiciel AGORA a permis d'améliorer l'anticipation et la gestion des besoins en personnels d'animation.

Les départs à la retraite, offrent l'opportunité d'une réflexion pour ajuster notre organisation et redéfinir les contenus des missions afin d'optimiser nos modes de fonctionnement, ceci pour prendre en compte l'évolution des métiers.

Les règles relatives au temps de travail des agents de la Ville s'inscrivent dans le cadre de la délibération en date du 17 décembre 2001, conforme au cadre réglementaire en vigueur, et visent à garantir la bonne exécution du service public. Le suivi du temps de travail des agents s'effectue dans le cadre d'une gestion décentralisée à l'appui d'un outil informatique.

En ce qui concerne les avantages en nature, la Ville met à disposition de ses agents 8 véhicule de fonction et 28 logements de fonction, par nécessité de service, essentiellement destinés aux écoles, au cimetière et à la salle Duhamel. La Ville participe enfin depuis 2009 à la prise en charge des cotisations aux mutuelles à hauteur de 50 % et jusqu'à 25 €. Ce sont 1014 agents Ville et 160 agents du CCAS qui en bénéficient.

Une priorité : disposer d'une administration performante grâce à la formation

Parallèlement la collectivité se donne les moyens de maintenir un niveau de connaissances et de compétences des agents grâce à une politique active en matière de formation. La formation, qui passe prioritairement par le Centre National de la fonction publique Territoriale (CNFPT) est maintenue comme axe prioritaire pour l'année 2017.

Alors que le maintien d'un taux de cotisation de 0.9% de la masse salariale conduit le CNFPT à réduire substantiellement l'offre de formation prise en charge, la collectivité mobilisera de nouveaux leviers, internes et externes, pour assurer la formation de ses agents.

Sur le plan statistique, le bilan social établi au titre de l'année 2015 et présenté aux organismes paritaires en 2016, fait apparaître pour le personnel ville et CCAS, 5011 journées de formation. Ainsi 58% des agents ont pu bénéficier de formation en 2015, dont 56% d'agents relevant de la catégorie C. La majorité de ces formations est organisée sur place pour faciliter leur déroulement.

Un soutien à l'amélioration de l'accès des jeunes à l'emploi

En matière de soutien à l'emploi des jeunes et d'aide à l'insertion professionnelle, la collectivité avait souscrit au dispositif emploi d'avenir en accueillant 58 jeunes au sein des services de la collectivité et en leur offrant la perspective d'être intégrés au terme de leur contrat de 3 ans sur des postes vacants.

Ainsi, ce sont 33 jeunes qui ont pu être intégrés au sein de la collectivité dans les secteurs comme le Centre technique municipal, les parcs et jardins, les écoles, la voirie, les sports, ou les services administratifs.

L'apprentissage est également une voie d'accès privilégiée de formation en vue de l'acquisition d'un métier, que la Ville entend développer. En 2016, ce sont 7 apprentis qui ont acquis les compétences utiles à l'exercice de leur futur métier.

De même pour favoriser la découverte de l'environnement professionnel et favoriser à terme l'insertion professionnelle de ces jeunes, la collectivité accueille au sein des services des collégiens en recherche de stage, pour des stages découverte 3^{ème} de collège ou bien des stages pour des étudiants de BTS ou de licence professionnelles. Ainsi, en 2016 ce sont 480 jeunes qui ont été accueillis au sein des services municipaux, cette politique active d'accueil sera également poursuivie en 2017.

Une politique de prévention sécurité santé confortée

Le recul de l'âge de départ à la retraite, l'exercice de fonctions physiquement dures et le vieillissement des agents en exercice conduit la collectivité à promouvoir une politique active de prévention de la santé. L'âge moyen dans la collectivité était en 2015 de 46 ans, 45 ans pour les hommes et 47 ans pour les femmes.

Cette prévention passe par des actions conduites via le pôle médico-social constitué de deux médecins, deux assistantes sociale et d'un psychologue du travail. Le pôle Ergonomie Santé au travail complète le dispositif de prévention. Ce pôle travaille à l'aménagement des postes de travail, préconise l'acquisition de matériel adapté pour faciliter les missions dévolues aux agents afin de préserver leur état physique et d'accéder à la retraite en ayant préservé leur santé.

2. Un budget qui renforce les fondamentaux financiers de la Ville, et permet un niveau d'investissement volontariste

2.1. Une amélioration continue de l'autofinancement

Depuis 2014, l'autofinancement est en constante progression. En 2017, il progresserait de près d' 1 M€. L'autofinancement a quasiment doublé en 4 ans. Cet effort, qui pourra encore être amélioré dans le cadre du budget primitif, nous permettra de financer notre programme d'investissement et d'indiquer à nos partenaires financiers les orientations financières de la collectivité.

Tableau récapitulatif de l'autofinancement

	2014	2015	2016	2017
Autofinancement volontaire	3 905 600	5 000 000	9 000 000	9 930 000
Dotations aux amortissements	2 522 205	2 400 000	2 690 000	2 760 000
Travaux en régie	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Total autofinancement	6 227 805	7 200 000	11 490 000	12 490 000

2.2. Un désendettement et une stratégie maîtrisée de gestion de la dette

A Créteil, le recours à l'emprunt est conçu dans une logique vertueuse. D'une part, il est exclusivement destiné au financement des investissements producteurs de richesse pour le territoire et ses habitants, conformément à la « règle d'or » qui s'applique aux collectivités. D'autre part, il répond à une double exigence :

- **la sécurisation de la gestion de dette**, en recherchant lors de chaque consultation le meilleur équilibre entre performance financière et limitation des risques ;
- **la diversification de nos financements** auprès de nos partenaires financiers afin de tisser des partenariats durables et solides, tout en limitant notre dépendance à un seul prêteur, et permettant à la Ville de continuer de s'appuyer sur une mise en concurrence saine de ces organismes.

L'encours de dette est le reflet de ces exigences et les perspectives pour 2017 s'inscrivent dans la continuité de la politique communale en la matière.

Les caractéristiques de l'encours communal : une dette saine et sécurisée

L'encours est composé de 78 emprunts et s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 138,35 millions d'euros pour une durée de vie résiduelle (durée restant avant l'extinction totale de la dette) de 10 ans et 10 mois.

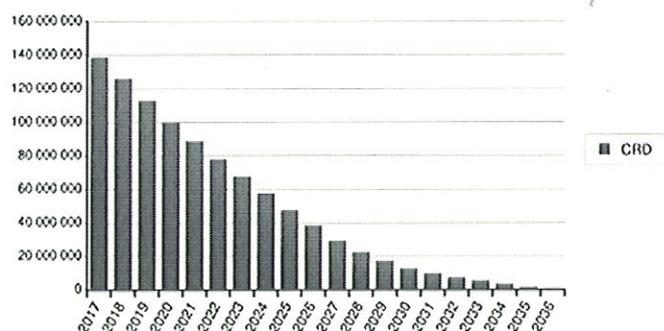
Contractée auprès de 11 établissements bancaires, il s'agit d'une dette saine, notée à 96,89% en « 1A » selon les ratios prudentiels établis dans la charte de bonne conduite dite « Gissler ». Aucun emprunt de l'encours n'est considéré à risque et « hors charte ».

Elle est donc à la fois sécurisée, avec une répartition équilibrée entre taux fixes et taux variables, mais également optimisée avec un taux moyen de 1,94% (contre 2,08% en 2016).

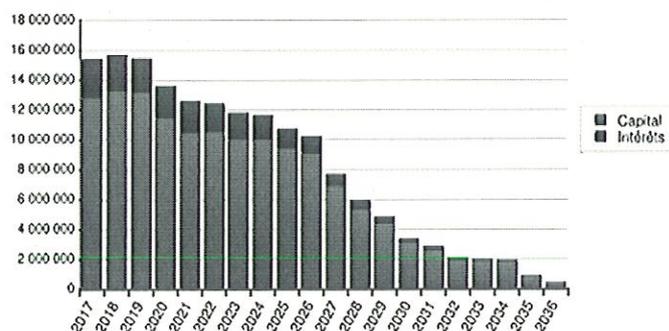
Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	63 701 236,60 €	46,04%	3,42%
Fixe à phase	6 974 038,79 €	5,04%	-0,01%
Variable	59 526 210,72 €	43,02%	0,69%
Livret A	3 853 787,25 €	2,79%	1,65%
Barrière hors zone EUR	4 298 375,80 €	3,11%	0,80%
Ensemble des risques	138 353 649,16	100,00%	1,94%

Avec une dette équitablement répartie, la Ville minimise les frais financiers sur une partie de son encours en raison de taux variables extrêmement attractifs depuis 2015. En cas de remontée de la courbe des taux courant 2017, la proportion de l'encours à taux fixe permettra de pondérer le taux moyen.

Evolution du CRD



Flux de remboursement



Avec une dette de 1515 €/habitant, Créteil se place dans la moyenne nationale des communes de la même strate (1493 €/habitant). Toutefois, ce stock de dette résulte des choix historiques opérés en matière d'investissement afin de répondre à la rapidité de son développement et à une demande sociale forte. La Ville a su se doter de services publics de qualité au profit de sa population et d'équipements structurants qui font aujourd'hui son attractivité.

Un endettement maîtrisé pour 2017 associé à une stratégie de diversification de nos financements et une gestion active de l'encours

Les perspectives pour 2017 s'inscrivent dans la continuité des choix réalisés depuis le début de la mandature à savoir un recours à l'emprunt cohérent avec le remboursement annuel du capital de la dette, qui sera de 12,85 M€ cette année.

Ce recours encadré à l'emprunt permettra de contenir la capacité de désendettement tout en continuant à investir. La dynamique de l'encours est, en effet, parfaitement maîtrisée avec, depuis 2014, une trajectoire de désendettement constante alors même que dans un contexte budgétaire contraint la commune continue de fortement investir et de porter des projets d'envergure pour son territoire.

La Ville s'attachera également en 2017, comme en 2016, à poursuivre sa stratégie de diversification de ses sources de financement.

Après l'Agence France Locale et La Banque Postale qui sont entrés dans l'encours en 2015 et 2016, et le Crédit Agricole qui a également souhaité refaire une offre en 2016, la Ville a eu également recours à un mode de financement innovant en effectuant un appel de fonds via la plateforme des institutionnels de la société Arkéa. L'objectif poursuivi était de rechercher une solution compétitive et complémentaire aux prêts bancaires traditionnels. Cette opération a ainsi permis de bénéficier des fonds du Crédit foncier des fonctionnaires qui a décidé d'accompagner le développement de notre territoire à hauteur d'1 million d'euros.

La Ville continuera donc en 2017 d'attirer des investisseurs à même de soutenir sa stratégie de développement, de s'appuyer sur une mise en concurrence saine et transparente des établissements bancaires lors de ses campagnes d'emprunt, afin de limiter notre dépendance et le risque de s'exposer à des partenariats exclusifs, mais aussi d'explorer des modes de financement innovants et sécurisés.

2.3. Un niveau d'investissement volontariste

Tout en maintenant un autofinancement volontaire important, et en prolongeant la dynamique de désendettement, le budget 2017 de la Ville reste ambitieux en matière d'investissement. Les dépenses d'équipements s'établiraient pour 2017 à plus 22,4 M€, soit un niveau proche de 2016, qui reste très supérieur à la moyenne des années passées.

III. Un budget 2017 pour une ville solidaire, dynamique, équilibrée, et qui prépare l'avenir

Ces orientations budgétaires permettent de tracer les lignes de l'action municipale pour l'année 2017. Cette action s'appuie sur des valeurs fortes, et porte l'ambition de développer

la ville et le vivre ensemble, que ce soit à travers un service public de proximité, ou des projets d'infrastructures et d'aménagements essentiels à la préparation de l'avenir.

1. Un budget pour une ville solidaire, citoyenne et soucieuse du vivre ensemble

La solidarité entre cristoliens est au cœur du projet et des valeurs que porte la municipalité. Cette solidarité préexiste à toute intervention publique, mais l'action du service public, si décriée par certains, en constitue une pierre angulaire.

1.1. Un CCAS présent et vigilant

Au cœur de la politique du vivre ensemble voulue par Créteil, les interventions du CCAS s'inscrivent dans un objectif de cohésion sociale et de solidarité envers les plus fragiles.

Le budget 2017 prolongera la mobilisation qui est celle de la Ville depuis des années en faveur de cette solidarité, permettant au CCAS de maintenir et renforcer ses actions.

Une action soutenue envers la petite enfance

Pour répondre aux besoins en matière de modes d'accueil, la Ville soutient deux nouveaux projets, qui viendront compléter l'action déjà engagée. Une nouvelle crèche ouvrira à la rentrée 2017, une délégation de service public ayant été adoptée en ce sens avec la société People and Baby. Installée dans les locaux de l'ancienne école de la Brèche elle proposera 60 places supplémentaires. Par ailleurs, des travaux seront engagés en faveur des haltes garderies : une extension de la halte-garderie du port est prévue, permettant l'installation d'une cuisine, et la halte-garderie installée au Club de Créteil bénéficiera d'un nouvel espace plus spacieux, offrant également un accès direct de l'extérieur avec une rampe.

Un renforcement du lien intergénérationnel

Conscient des enjeux sociétaux, la ville soutient la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Afin de répondre à des besoins non satisfaits, l'Agence Régionale de Santé a lancé un appel à projet pour la construction d'un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Le site de l'hôpital Chenevier a été retenu. Il permettra d'offrir 90 places qui seront complétées par un accueil de jour de 10 places, un pôle d'activité et de soins adaptés de 14 places et une unité protégée de 14 lits.

Une subvention de la Ville de 930 000 € versée sur les deux années 2016 et 2017 permettra d'obtenir un droit de réservation de 31 places qui seront gérées par le CCAS.

Une attention prêtée au lien sociétal

Le CCAS poursuivra en 2017 ses actions de secours et d'urgence en faveur des plus démunis, avec des aides financières permettant de soutenir les ménages en situation de précarité ou confrontés à une difficulté ponctuelle, et notamment :

- des aides alimentaires : en 2016, 1 229 aides alimentaires ont été accordées et délivrées en urgence dans les 24 heures ;

- des aides à la vie courante : en 2016, ce sont 874 aides qui ont été attribuées en ce sens, et 208 pour les charges de loyer ou électricité/gaz ;
- des aides pour des dépenses d'insertion (frais médicaux, d'adaptation du handicap, ou frais de formations) ;
- des aides pour les activités scolaires et péri-scolaires, qui ont permis l'attribution de 4 912 bons distribués à la rentrée 2016 et des aides aux séjours éducatifs (416 en 2016).

Le contrat local de santé

Signé en 2015, sa mise en œuvre se poursuivra en 2017, autour des axes prioritaires d'intervention. Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, deux coordinateurs ont été recrutés en CDD pour porter le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de santé mentale. Le Conseil local de santé mentale a été installé en 2016 et la cellule d'examen des cas complexes a entamé son activité. En 2017 sera mise en place la cellule maintien au logement.

1.2. Jeunesse et le sport, deux piliers de la solidarité

Le sport a des vertus citoyennes et solidaires : goût de l'effort, dépassement de soi, apprentissage et respect des règles, volonté d'incarner une collectivité au travers de son groupe ou son équipe, ouverture vers les autres.

Les actions conduites envers les plus jeunes de nos concitoyens puisent leur inspiration dans ces mêmes valeurs, et jouent ainsi un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion en assurant un lien social permanent et indispensable dans notre société.

Que ce soit l'intervention des éducateurs sportifs au quotidien dans les écoles et dans les structures sportives pendant les vacances scolaires, ou par l'intermédiaire des associations sportives qui bénéficient de subventions de fonctionnement ou d'équipements sportifs à titre gracieux, la ville de Créteil soutient, avec constance, le développement de la pratique sportive. En 2016, l'US Créteil a ainsi porté son nombre de licenciés à plus de 9140.

Les chiffres témoignent de l'activité soutenue du service des sports et de l'importance des moyens mis à disposition : 110 000 heures annuelles programmées dans les 20 équipements de la ville ; 72 associations sportives planifiées dans les installations sportives municipales. Cela représente une occupation de 15 heures par jour et par équipement, sur des amplitudes importantes, de 7h30 à 23h pour certains lieux.

Nombreuses sont les manifestations sportives, de haut niveau ou de loisirs, qui rythment l'année. Les dispositions renforcées du plan Vigipirate apportent quelques contraintes supplémentaires, mais peu ont dû être annulées.

De même, chaque jour, l'accueil, matin et soir, de plus de 2 500 enfants dans les structures périscolaires rattachées aux écoles, mobilise des animateurs et personnels au service des loisirs éducatifs des 3 à 12 ans. Activités sportives, jeux, découvertes et sorties se succèdent tout au long de l'année. Des projets ambitieux sont mis en œuvre pour des découvertes et activités nouvelles, qui associent les divers accueils et les partenaires du territoire.

En 2017, les accueils de loisirs bénéficieront de l'accompagnement des artistes en résidence dans le cadre du Contrat Local d'éducation artistique, pour des projets nouveaux autour des

arts numériques et de la danse. Cela viendra compléter le travail réalisé depuis plusieurs années avec la MAC, le CCN.

Si leurs points de ralliement sont les gymnases, favorisant les liens avec le sport, en particulier dans le cadre des conventions avec les deux sociétés sportives, la SEM hand-ball et la SAOS Lusitanos, l'ensemble des structures et activités possibles pour les jeunes leur sont également ouvertes dans le cadre de partenariats actifs avec les autres acteurs socio-éducatifs du territoire : équipements socio-culturel, réseau associatifs, équipements territoriaux comme le conservatoire ou les médiathèques. Autant de fenêtres ouvertes sur la Ville et sur la vie.

La plupart des projets pour 2017 permettront des connexions entre les services municipaux intervenant auprès des jeunes : culture, sports, jeunesse, démocratie locale, politique de la Ville, notamment. Prévention santé, information sur les formations, sports, arts plastiques, sont autant d'occasion de rencontres et de projets au service de la découverte et de la consolidation de la citoyenneté,

En 2017, de nouveaux projets autour du street art et de la danse, d'ateliers d'improvisation théâtrale et théâtre forum, de sensibilisation à la sécurité routière, de la prise en compte du handicap, des valeurs citoyennes du sport, de la prévention des risques de l'usage intensif des écrans, animeront les quartiers, pour certains avec une forte implication des écoles.

Enfin, la Ville poursuivra ses efforts importants en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap. Plus d'une cinquantaine d'enfants bénéficiant d'une convention d'accueil, fréquentent régulièrement les structures de la jeunesse. Pour chacun d'entre eux un suivi personnalisé est mis en place, en liaison avec les structures de soin. Selon les situations, un encadrement supplémentaire est mis en place. Ce sont l'équivalent de 3 équivalents temps plein qui sont ainsi mobilisés chaque année.

1.3. La culture comme vecteur de citoyenneté

La ville de Créteil a toujours considéré la culture comme levier indispensable du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Elle confirme cet engagement en accompagnant la restructuration du secteur socioculturel au gré des évolutions urbaines apportées par les rénovations successives des différents quartiers de la ville et en initiant des actions transversales d'éducation artistique et culturelle.

La Maison pour Tous : au centre de l'action publique, au cœur du quartier des Bleuets

L'année 2016 aura été celle du lancement de la construction de la nouvelle Maison pour Tous des Bleuets. Le nouveau bâtiment situé en cœur de quartier, d'une surface de 1 650 m² regroupe 3 équipements publics : la Maison Pour Tous, un centre départemental de Protection Maternelle et Infantile et un Relais d'Assistantes Maternelles et sera livré au printemps 2017.

L'année 2017 sera donc celle de l'ouverture de ce nouveau lieu, doté notamment d'une salle de convivialité et de nombreux espaces d'activités qui permettront le redéploiement du projet associatif sur l'ensemble du secteur Nord de Créteil, avec la participation renouvelée des habitants du quartier, avec l'appui de l'équipe de la MPT et du conseil de quartier.

La restructuration associative des secteurs Ouest et Centre pour faire face aux défis de demain

Suite à l'étude menée en 2015 pour établir un schéma de mutualisation entre les structures socioculturelles de ces secteurs, la mise en œuvre des préconisations a débuté en 2016 et se poursuivra en 2017. L'accompagnement des équipes du centre social des Petit-Pré-Sablères au service d'un renforcement des projets des autres structures se met en place progressivement avec, en ligne de mire, la fermeture effective du centre social.

Les enjeux partagés, mis en évidence par l'étude, entre les deux pôles, MPT de la Haye aux Moines - MJC Club d'une part, MJC Village d'autre part, ont permis de poser les jalons de la création d'un groupement d'employeurs qui devrait être opérationnel en 2017 avec un axe de travail fort autour de la jeunesse.

Des actions d'éducation artistique et culturelle en articulation avec le projet éducatif de territoire (PEDT)

2016 a vu la mise en œuvre du premier projet d'Art Urbain cristolien, conjuguant présence artistique et embellissement de la ville, avec la réalisation des deux premières fresques « Street Art » sur Créteil, dans le quartier du Mont-Mesly et dans le quartier des Bleuets, ainsi qu'un premier temps fort « Urban Focus » réunissant partenaires culturels et socioculturels et services municipaux de la jeunesse et de la culture notamment.

Ce projet se poursuivra en 2017 dans la même dynamique partenariale afin de travailler les questions de citoyenneté, de respect et de propreté de la ville tout en renforçant la présence artistique sur le territoire cristolien.

Le premier Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de Créteil a vu le jour en 2016, avec le soutien actif et financier de la DRAC et en partenariat avec le Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val de Marne. Ce dispositif a permis d'accueillir en résidences-missions trois artistes chorégraphes qui sont allés à la rencontre des cristoliens et en particulier de ses jeunes habitants dans des ateliers ou événements favorisant la rencontre et l'échange en toute convivialité entre les uns et les autres.

Ce CLEA se poursuit en 2017, toujours avec le soutien de la DRAC, avec un nouveau partenaire, l'Education Nationale, et deux nouveaux opérateurs, la Médiathèque Nelson Mandela et la Maison des Arts et de la Culture. Ont été sélectionnés cette année, un artiste numérique, un chorégraphe et une compagnie associant une metteuse en scène et un danseur.

1.4. Une Ville citoyenne

Favoriser la participation des habitants est un axe fondateur du projet politique de la Ville. Conseils de quartier, conseils citoyens et conseils municipaux pour les jeunes cristoliens sont autant de lieux de travail, de rencontre et de concertation.

La Ville poursuivra en 2017 les actions engagées autour des conseils de quartier, des conseils citoyens et du conseil municipal des enfants.

Pour le conseil des adolescents l'année 2017 correspondra à une réadaptation du « recrutement », en basculant du mode « élection » au mode « volontariat ». A l'instar des

conseillers enfants, cette nouvelle génération d'élus adolescents bénéficiera d'une journée d'échanges et de pratiques en mai.

De leur côté, les conseillers jeunes déclineront leur projet ERASMUS vers la ville autour de nouvelles orientations en faveur de l'environnement, notamment le projet « Incroyables comestibles » - cultures partagées en ville – en partenariat avec les conseils de quartier.

Par ailleurs, ils se formeront aux techniques de communication pour développer le rayonnement du conseil de jeunes sur la ville et favoriser le recrutement de nouveaux conseillers.

2. Un budget qui prépare l'avenir

2.1. L'éducation, le fondement du vivre ensemble

Investir et se mobiliser en faveur de l'éducation, c'est préparer l'avenir des jeunes cristoliens. Ce budget 2017 s'inscrit dans la continuité de l'action portée la Ville, en faveur d'une politique éducative ambitieuse.

Des nouvelles infrastructures pour renforcer la qualité et les capacités d'accueil

Extension et rénovation de l'école maternelle Prévert et requalification du chemin des Mèches

La société Pernod Ricard a fait le choix de revaloriser le site sur lequel elle est implantée au sein de la zone d'activités des Bouvets. Ce projet comporte outre la modernisation des locaux de la société, la construction de 650 logements, de deux résidences étudiantes, d'un local de quartier, de commerces et de locaux d'activités ainsi que la réalisation d'espaces publics et d'espaces verts à ses abords. Une première tranche de logements ainsi qu'une résidence étudiante seront livrées courant 2017.

Ce programme immobilier est accompagné de la réalisation par la commune d'équipements et d'infrastructures hors site d'aménagement afin de répondre aux besoins des futurs utilisateurs. Le promoteur participe au financement de l'opération à hauteur de 2.850.000 € dans le cadre de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) adoptée en conseil municipal.

En septembre 2017, ouvrira l'école maternelle Jacques Prévert, pour répondre aux besoins scolaires liés à la construction du nouveau quartier « Gizeh ». Cette école, dont l'architecture a été soignée et adaptée aux jeunes enfants, accueillera 10 classes supplémentaires.

L'opération, qui représente pour la Ville un investissement de 4 M€, prévoit également une requalification du trajet vers les écoles, depuis le nouveau quartier Guizeh, pour un cheminement sécurisé et agréable des familles, entre le Chemin des Mèches et le parvis de l'école Maternelle de la rue Jacques Prévert. Le promoteur participe également au financement de l'opération à hauteur de 800.000 € dans le cadre de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) précitée.

Aménagement du groupe scolaire Victor Hugo

Afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants du centre ancien et d'améliorer le confort des écoliers, il est prévu de recomposer les espaces du groupe scolaire Victor Hugo. En effet, suite à la libération du bâtiment des ex « bains douches », il est prévu une rénovation complète de ces locaux afin d'installer le cabinet médical et le réseau du GAPP. Ainsi trois salles seront libérées au premier étage de l'école élémentaire qui, après travaux de rénovation et création d'un escalier de secours, pourront être affectées à des classes à la rentrée scolaire 2018.

Aménagement de l'école des Guiblets

Enfin, les travaux engagés dans l'école des Guiblets se poursuivront. Depuis deux ans, cette école accueille, sans distinction de structure, les enfants du quartier, dans les classes « banales » et les enfants issus d'autres villes, dans des classes spécialisées, destinées aux élèves handicapés moteurs ou malentendants. De lourds travaux de réaménagement ont été initiés en 2016 et se poursuivront en 2017 pour relier les deux bâtiments et permettre une fluidité des échanges entre les classes : découvrir et s'enrichir mutuellement par la différence et la connaissance, un investissement pour l'avenir.

Une organisation scolaire soucieuse de tous

La mise en œuvre la réforme des rythmes scolaires et éducatifs initiée en septembre 2014 a tenu les engagements pris : offrir aux enfants une ouverture vers les activités culturelles, sportives et de loisirs, veiller à la qualité et à la sécurité de leur prise en charge sur l'ensemble des temps et permettre aux familles de concilier au mieux leurs impératifs en termes de besoin de garde et leurs légitimes aspirations en termes de ressources éducatives. La mobilisation des équipes d'animation qui travaillent en collaboration avec les équipes enseignantes permet ainsi une action éducative cohérente tout au long de la journée.

Les choix municipaux d'organisation (horaires, activités proposées, système de réservation, notamment) ont été bien intégrés par les familles et ne devraient pas être remis en cause dans le prochain projet éducatif territorial, en cours d'élaboration pour la période de septembre 2017 à septembre 2020.

Quelques ajustements mis en œuvre dès la deuxième année de fonctionnement (ateliers au trimestre, maintien de la récréation surveillée du matin) ont eu pour objectif d'ajuster les organisations aux besoins des familles et de faciliter leur compréhension.

Depuis juin, le Portail Famille (logiciel Agora +) permet une gestion informatisée des prestations scolaires et périscolaires, plus adaptée aux besoins de chacun :

- pour les familles, la possibilité de réserver, modifier et payer les prestations qu'elles utilisent, en ligne, à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone portable, par un accès sécurisé à leur « compte famille » et avec plus de souplesse : les réservations peuvent se faire jusqu'à J-15 ;
- pour les agents du service de l'éducation : assurer le suivi de l'ensemble des prestations, de la réservation au paiement, avec possibilité de recoupements d'informations indispensables pour une amélioration de la gestion des facturations et des recettes ;

- pour les structures périscolaires et les écoles : des listes de présence en temps réel permettant une meilleure connaissance des besoins, un pointage des présences avec des tablettes numériques pour une transmission directe au service des prestations.

Après le temps de paramétrage et d'adaptation des usagers, le Portail famille est désormais opérationnel. La mobilisation des services et le maintien des efforts de communication auprès des familles devraient permettre de lui donner un bel essor d'usage en 2017.

La sécurité dans les écoles : vigilance et dispositions adaptées

Les attentats dont notre pays a été victime ont rendu nécessaire le renforcement des mesures de sécurité dans les écoles. Déjà opérationnelles depuis janvier 2016, les règles d'accueil ont été maintenues et sont strictement appliquées. Gardiens, hommes de service, animateurs et enseignants assurent une surveillance constante des entrées et sorties d'école ; les horaires d'ouverture des portes ont été revus, pour maintenir une souplesse pour les familles, notamment le soir, mais permettre la vigilance nécessaire à la sécurité de tous.

Dans le cadre de la mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) selon les directives de l'Education Nationale, un travail de partenariat fort a été conduit, afin que les personnels municipaux (agents de service des écoles et animateurs) soient associés et assurent une continuité de la sécurité des enfants tout au long de la journée.

Un plan de renforcement des équipements de sécurité des écoles sera également déployé sur plusieurs années, avec un premier investissement de 200 000 € dès 2017. Les interventions porteront sur des compléments ou des rehausses de clôtures, la mise en place de barrières sur le domaine public pour éloigner les stationnements des façades, la mise en place d'alarmes spécifiques d'alerte et le remplacement de serrures pour protéger les espaces de confinement. Ces travaux sont susceptibles d'être accompagnés au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) dont les crédits ont été abondés.

Un engagement renforcé en faveur du numérique

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville s'est engagée dans une politique de câblage des groupes scolaires afin de leur apporter le réseau nécessaire aux usages numériques. L'enjeu étant de permettre aux écoliers et aux enseignants de disposer d'outils de traitement de texte, d'un environnement de stockage, d'un vidéoprojecteur et d'un accès à internet. Cette action se prolongera en 2017, et des opérations seront menées pour permettre à de nouvelles écoles d'accéder au haut débit.

Par ailleurs, la Ville expérimentera en 2017 la mise à disposition de classes numériques pour 4 écoles, dans le cadre d'un appel à projet national. Il s'agit de la mise à disposition d'une classe mobile (tablettes dans un chariot équipé d'une borne WIFI, qui charge le matériel et qui peut se déplacer de classe en classe) et/ou d'un tableau blanc interactif. Les enfants sont guidés et aidés par l'enseignant qui gère les conditions de la séance depuis son propre ordinateur portable relié en réseau à ceux des enfants. Cela permet aux enfants d'être tous acteurs en même temps durant la séance.

2.2. Un budget qui porte une dynamique d'aménagement équilibrée de la Ville, pour conforter son attractivité

Préparer l'avenir c'est également porter les projets d'infrastructure et d'aménagement qui améliorent le cadre de vie et favorisent l'attractivité de la Ville. L'année 2017 sera à cet égard particulièrement riche pour Créteil, avec le lancement de projets urbains majeurs, et notamment autour de la nouvelle gare du Grand Paris Express, mais surtout l'engagement opérationnel du projet de nouveau programme de rénovation urbaine de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Une nouvelle phase de rénovation urbaine de la Ville

Projet de rénovation urbaine des Bleuets

La convention pluriannuelle relative au projet de rénovation urbaine du quartier des Bleuets signée le 17 décembre 2008 par la commune, EFIDIS et les partenaires de l'ANRU, porte sur l'habitat, les espaces extérieurs privés et publics et les équipements publics.

En ce qui concerne l'habitat, et après le relogement des derniers ménages, la dernière phase de travaux de rénovation des trois derniers immeubles a été engagée. Les immeubles et les logements devraient a priori être livrés dans le courant du deuxième semestre 2018.

Pour l'aménagement des voiries et autres espaces publics par la commune, l'année 2017 verra, après la démolition de l'actuelle Maison Pour Tous, le réaménagement paysager de cet espace public ainsi que celui du square Max Luce et la requalification de la rue Le Sidaner. Ont été complètement et successivement réalisés le désenclavement de la rue Neuve via un maillage avec la rue Koch, la requalification de la place des Bouleaux, le désenclavement de la rue Charles Beuvin et la création de parvis au droit du groupe scolaire Charles Beuvin. Sont prévus cette année le traitement des abords de la nouvelle MPT, la démolition de l'ancienne MPT et la requalification de l'espace ainsi libéré. Ces opérations de requalification des espaces extérieurs ont pour objectifs de désenclaver la résidence des Bleuets, de préciser le domaine public et d'en améliorer la qualité.

Projet de rénovation urbaine des Petit Pré – Sablières

La signature d'une convention ANRU en octobre 2011 a officialisé l'engagement de tous les partenaires auprès du bailleur social Valophis Habitat sur un programme de rénovation urbaine ambitieux.

Il s'agit de créer un nouvel ensemble urbain de qualité qui permettra de donner à ce quartier la mixité sociale et fonctionnelle qui lui faisait défaut. L'ensemble des bâtiments existants (82 logements du Petit Pré et 180 logements des Sablières) est amené à être démoli, par phase, pour faire renaître un nouveau quartier résidentiel, proposant logements sociaux, locatifs libres et en accession à la propriété, ainsi qu'une résidence pour jeunes actifs, et enfin un programme de bureaux qui accueillera le futur siège du bailleur Valophis Habitat.

2017 verra la poursuite des relogements des ménages habitant encore dans les immeubles Sablières.

Pour sa part, la commune a réalisé un rond-point au sud de ce quartier afin d'en améliorer ses conditions d'accès. Ce rond-point anticipe aussi la future circulation des bus TVM Est, ainsi que la desserte du programme de logements conventionnés à réaliser par Créteil Habitat SEMIC sur l'emplacement de l'ancienne annexe du centre social.

« Haut du Mont-Mesly ~ La Habette ~ ZA des Coteaux du Sud » un quartier prioritaire inscrit au nouveau dispositif de la politique de la ville

Dans le cadre du nouveau programme nationale de rénovation urbaine (NPNRU), le quartier du Mont-Mesly a été déclaré comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville ce qui permet de mener localement des actions au bénéfice des habitants les plus fragiles.

Le dossier d'intention de ce projet urbain a été présenté en 2016 par Monsieur le Député-Maire à l'ANRU et à ses partenaires, en vue de la signature d'un protocole de préfiguration au 1^{er} trimestre 2017, ce qui constituera la première étape contractuelle du conventionnement par l'ANRU de ce projet urbain.

Le projet permettra à ce quartier de prendre une réelle dimension durable répondant ainsi aux principes d'un éco-quartier et aux exigences qui président aujourd'hui les nouvelles considérations du développement urbain.

En ce qui concerne l'habitat, le projet représente la démolition de 471 logements, et prévoit la réalisation de 800 à 1 000 nouveaux logements qui permettront de créer une réelle mixité sociale. Seront donc créés du logement social, des appartements à loyer libre, des logements destinés à l'accession (et accession sociale) à la propriété, mais aussi une résidence étudiante et une résidence pour personnes âgées dépendantes.

L'aménagement des voiries et autres espaces forme le second volet de ce grand projet, notamment à travers la réalisation d'un nouvel axe urbain structurant au niveau du quartier, mail à vocation d'espaces verts, piétons et paysagers, reliant et distribuant les grands équipements du quartier (médiathèque Nelson Mandela place de l'Abbaye, nouvelle place des Emouleuses, collège Laplace, PMI, groupe scolaire Casalis, Maison de la solidarité, groupe scolaire Camus).

Les équipements publics constituent le troisième volet d'intervention. Un important programme de rénovation sera mis en œuvre sur le groupe scolaire Casalis. Le groupe scolaire Camus sera reconstruit compte-tenu de l'état des bâtiments et des besoins nouveaux créés par le projet.

Le commerce de proximité constitue le quatrième volet d'intervention du projet. Il est envisagé la démolition/ reconstruction de la halle du marché (avec stationnement public en souterrain) ainsi qu'un ensemble d'actions portant sur le centre commercial de l'allée du Commerce. Par ailleurs, la relocalisation vers le marché des commerces situés dans le

secteur de la place du petit bois est envisagée, afin de créer une nouvelle dynamique et pratique commerciale.

Des projets urbains qui renforcent et témoignent de l'attractivité de la Ville

Le projet de la Société du Grand Paris

La commune de Créteil accueillera à l'horizon 2022 une nouvelle station de métro dans le réseau du Grand Paris Express à Créteil l'Échat, en interconnexion avec la ligne 8 existante.

Ce quartier va, dans les prochaines années connaître une importante mutation avec la construction d'une nouvelle gare qui permettra d'améliorer la desserte des grands équipements hospitaliers, administratifs et universitaires, le réaménagement des espaces publics alentours (et ce, compris la rue Gustave Eiffel) et aussi avec la développement d'un projet connexe porté par la SGP portant sur une nouvelle offre de logements et de bureaux.

Immédiatement autour de la gare, ce programme mixte associera logements, résidence étudiante et activités tertiaires avec environ 8 500 m² de surface de plancher en habitation soit approximativement 150 logements, 7 500 m² pour la résidence étudiante soit 240 studios et 6 000 m² de bureaux.

Les travaux de construction de cette future gare devant débuter au début de l'année 2017, la commune va céder cette année à la Société du Grand Paris les terrains nécessaires à l'implantation de cet ouvrage, à hauteur de 1 071 000 €.

Triangle Echat Nord – un site en requalification urbaine à travers un projet porté par Grand Paris Aménagement

Au-delà du projet lié à la gare, c'est l'ensemble du site du "Triangle de l'Échat" qui va faire l'objet d'un important projet d'aménagement.

Les terrains concernés sont, pour la plupart, propriété de l'État. Avec l'arrivée du métro automatique du Grand Paris Express et sa station Créteil l'Échat, ils représentent de nombreuses opportunités pour le développement futur du quartier et de tout le secteur nord. Grand Paris Aménagement (GPA) a pris l'initiative de proposer un projet pour ce "Triangle" qui est appelé à connaître une profonde mutation.

Pour mener à bien ce projet, GPA s'est lancé dans une procédure de création d'une Zone d'Aménagement Concertée qui vise à transformer la pointe nord du quartier de l'Échat, actuellement fermée, enclavée et souvent méconnue des Cristoliens, en une nouvelle entrée de ville, un nouveau lieu de vie accueillant, animé et très bien desservi.

Le projet comporte plusieurs volets : l'habitat, l'environnement et les mobilités.

Côté habitat, GPA propose la construction de 1450 logements, une résidence d'étudiants et des bureaux d'activité. L'implantation de services et d'équipements, comme un hôtel et des

commerces, est également prévue ainsi que la réalisation d'une place de quartier, complétée par un jardin linéaire sur l'emprise actuelle non constructible du Centre régional d'information et de coordination routière (CRICR). De plus, ce projet prévoit l'intégration d'un ensemble de bureaux favorisant ainsi le développement des activités dans la commune. Par ailleurs, ces immeubles de bureaux constitueraient une barrière acoustique en façade de l'A86, préservant ainsi du bruit les zones d'habitation.

Bien évidemment, le projet nécessitera la réalisation d'équipement(s) public(s) répondant aux besoins scolaires et de la petite enfance.

Le développement urbain de l'est du parc des sports Dominique Duvauchelle

La commune, en partenariat avec Grand Paris Sud-Est Avenir (GPSEA) s'est engagée dans une démarche de valorisation des terrains dont elle est propriétaire situés dans la partie est du Parc des Sports Dominique Duvauchelle.

Ce site accueillera la Maison du Handball, siège de la Fédération française de handball, dont les travaux sont actuellement en cours, et verra le développement d'une opération tertiaire composée de bureaux et d'un complexe hôtelier portée par le groupe Legendre immobilier.

Le projet de ce promoteur est de construire deux hôtels. (de catégories 3 et 4 étoiles) d'environ 200 chambres avec un restaurant représentant environ 6 300 m² de surface de plancher. Sur un autre îlot, il est prévu de construire près de 17 000 m² de surface de plancher de bureaux.

L'ensemble de ce programme de développement urbain rend nécessaire la réalisation d'espaces publics, de voirie et de réseaux divers qui seront réalisés par GPSEA afin à terme, de permettre la desserte des différents projets.

Le programme Brossolette / Joly

La commune de Créteil porte un projet de développement urbain dans le quartier du Centre Ancien dénommé « Brossolette – Leclerc » qui poursuit un triple objectif : proposer une nouvelle offre de logements en accession à la propriété, améliorer le cadre de vie par la réalisation d'une place publique et renforcer la capacité de stationnement public à travers la construction d'un parking.

Dans le cadre de cette opération, la commune se consacrera plus particulièrement à l'aménagement des niveaux -2 et -1 du parking en cours de construction afin d'offrir 232 places publiques, à la rénovation de la partie publique du parking existant Joly, à la construction d'un tunnel de liaison entre ces deux entités afin de permettre une gestion efficace et économique de l'ensemble, et à la création d'un espace public convivial et fonctionnel qui réponde harmonieusement à la rue du Général Leclerc dernièrement requalifiée et crée un appel depuis l'avenue Pierre Brossolette. Cette nouvelle place dans le Centre Ancien offrira un revêtement de qualité et sera agrémentée d'une fontaine, de plantations et de mobilier de détente. Tant le parking que la place publique seront livrés pour l'arrivée des nouveaux habitants prévue à la fin du premier trimestre 2018.

Des actions pour une ville durable et accessible

Depuis plusieurs décennies, le développement durable est un axe stratégique majeur de la politique municipale. Souhaitant aller plus loin, la commune a déposé sa candidature à l'appel lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui a retenu Créteil parmi les 212 « territoires à énergie positive pour la croissance verte », ouvrant droit à un financement exceptionnel de 500 000 €, puis a accordé une enveloppe supplémentaire du même montant.

Dans le cadre de ce projet, la commune s'engage à mettre en place des actions qui permettront de contribuer à la baisse de la consommation d'énergie et à la mobilisation citoyenne en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les actions prévues en 2017 porteront sur une nouvelle enveloppe de rénovation de l'éclairage public, le lancement du remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Félix Eboué et l'isolation du bâtiment de logements de fonction du groupe scolaire des Guiblets.

Concernant l'éclairage public, il représente plus de 30 % des dépenses générales d'électricité de la commune. En 2016, les actions menées ont permis de diminuer sa consommation électrique de 1,25% par rapport à celle de 2015.

Par ailleurs, le marché quadriennal d'entretien de l'éclairage public arrivait à échéance au 31 décembre 2016. Il a été décidé de transformer ledit marché actuel en un Marché Global de Performances Energétiques (MGPE) qui présente deux avantages par rapport à la formule précédente :

- l'entreprise s'engage contractuellement à réduire les consommations énergétiques par la réalisation d'un programme de travaux. Pour ce nouveau contrat, il a été arrêté comme priorité le remplacement des lanternes obsolètes et énergivores avec un prévisionnel de remplacement de 577 lanternes pour 2017 ;
- les lanternes Led nécessitant une maintenance moindre que les ampoules « classiques », au fur et à mesure des remplacements des lanternes, le coût de maintenance de ces dernières sera réduit en proportion.

Par ailleurs, ce budget permettra de poursuivre l'aménagement durable et naturel de la Ville. Sur le secteur dit de la pointe de l'île Brise Pain, qui se caractérise par la grande richesse de son environnement naturel, est donc projetée la création d'une vingtaine de jardins familiaux sur les parcelles communales, situées le long du Bras de Chapitre. Ces aménagements respecteront le cadre naturel tout en s'inscrivant dans les usages déjà présents sur les bords de Marne.

Enfin, ce budget sera également marqué par la poursuite des engagements pris en matière d'accessibilité. Par arrêté préfectoral du 14 janvier 2016, l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) pour l'accessibilité des établissements recevant du public a été approuvé. La commune s'est engagée à réaliser les travaux de mise en conformité totale de ses 130 établissements recevant du public (ERP) aux règles d'accessibilité, sur une période 9 années. Ces travaux envisagés s'élèvent à plus de 5,5M€ en coût 2015. En 2017, ce sont à nouveau près de 0,5 M€ qui seront consacrés à la réalisation de ce plan. Le taux d'accessibilité constaté à fin 2016 est de 69 %.

Au-delà des obligations réglementaires, la commune conduit depuis plus de 20 ans une politique volontariste en faveur de la qualité de vie de ses administrés et notamment des personnes en situation de handicap et s'appuie sur une concertation affirmée via la commission d'intégration des personnes handicapées. Cette démarche a pour ambition de faciliter les déplacements sur la voirie et les espaces publics. Dans la continuité de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commune a donc élaboré son Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. Huit itinéraires prioritaires de déplacements ont été identifiés et leur mise en accessibilité complète estimée à un peu plus de 2M€. Ainsi, en 2017, sont envisagés des travaux dans les quartiers du Palais, de la Haye-aux-Moines et de la Lévière. Des travaux complémentaires d'accessibilité sont en outre prévus pour les rues de Brie, Georges-Duhamel et Juliette-Savar.